



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_136  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mil vingt deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....23  
Pouvoir(s) : .....4  
Votants :.....27

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BODIN Freddy, LEMAIRE Hélène,

**Conseillers absents ayant donnés pouvoir :**

BURON Christelle, BOUDET Marie-Christine, RICHARD Maud, FLAMENT Sophie,

**Conseillers excusés :**

MASSE Stéphane, AUBRY François, CHEVALIER Soizic,

**Conseillers absents :**

NOILOU Jean-Claude, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, BOULLIER Marine,

**Secrétaire de séance :**

LAURIOU Jean-Yves

DELIBERATION N°DCM2022\_136

Modification du tableau des effectifs

**Rapporteur : Dominique FOUIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 ;  
Vu l'avis favorable du Comité Technique des Hauts-d'Anjou en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

Considérant le besoin de la collectivité de **modifier le temps de travail** du poste permanent suivant (modification supérieure à 10 % impliquant : création du poste sur le nouveau temps de travail / suppression de l'ancien poste) :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail
Enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	Suppression 1 <sup>er</sup> janvier 2023	OUI	23,30/35
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	Création 1 <sup>er</sup> janvier 2023	OUI	28/35

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la proposition du rapporteur
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 21 décembre 2022

**Maryline LÉZÉ,**  
Maire des Hauts-d'Anjou

*Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 décembre 2022  
Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 décembre 2022  
Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

